

**Conseil d'administration
Séance du 09 décembre 2024**

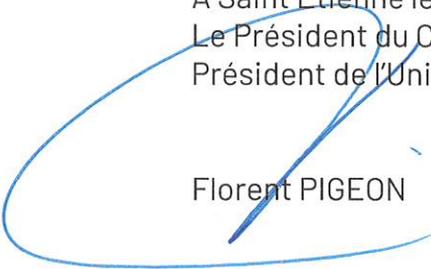
ACTE ADMINISTRATIF Acte 87/2024	QUESTIONS FORMATION Dispositif de bourses et d'aides aux étudiants
------------------------------------	--

Vu les articles L712-1 à L712-6 et L719-7 du code de l'éducation
Vu l'avis de la Commission Formation et Vie Universitaire du 22 novembre 2024

Le Conseil d'Administration approuve le dispositif d'aide à la mobilité et à la recherche internationale : excellence en master FEM, excellence en Doctorat FED, annexe financière porté par l'IUT de Roanne, année universitaire 2024/2025.

Documents annexés.

A Saint Etienne le 10 décembre 2024
Le Président du Conseil d'Administration,
Président de l'Université,



Florent PIGEON

POUR : 27

CONTRE : 0

ABST : 0

Dispositifs d'aide à la mobilité et à la recherche internationale

1/ Dispositif : financement d'excellence en Master (FEM)

Le dispositif FEM à destination des étudiants de master (génie industriel et T3I) soutiendra le financement d'étudiants étranger, souhaitant réaliser un master à l'UJM ainsi que le stage au Laboratoire d'Analyse des Signaux et des Processus Industriels (LASPI) sur le site de Roanne.

Le soutien apporté aux mobilités des étudiants retenus reprend le dispositif proposé par l'Université d'un financement d'une bourse de 3000 € pour les 5 premiers mois correspondant à la période de formation et le versement pendant les mois suivants d'une gratification de stage (période allant de 5 à 6 mois selon les dates précisées dans la convention de stage). Ce soutien à la mobilité ne pourra pas se cumuler avec d'autres sources de financement.

Le financement sera également proportionnel aux dates de stage exactes.

Echéancier de financement

Les conditions de versement sont décrites ci-dessous :

- un premier versement équivalent à 1400 € après réception des documents suivants couvrant le premier mois :
 - un certificat d'arrivée signé par le responsable de formation, un RIB,
 - un certificat de scolarité UJM pour l'année en cours,
 - un certificat d'assurance santé et rapatriement couvrant l'intégralité du séjour.
- un versement de 400 € pendant les 4 mois suivants après certification de la présence en cours par le responsable de formation.
- un versement de gratification de stage selon le temps de présence sur une base de 7h/jour et sur la base du taux horaire selon réglementation en vigueur (le montant horaire doit être précisé dans la convention de stage. Le taux horaire de la gratification est égal à 15 % du plafond horaire de la sécurité sociale. Il est réévalué chaque année.).

Non respect du dispositif de financement :

L'étudiant s'engage à suivre la formation et à faire le stage au sein du LASPI.

En cas de fin anticipée du dispositif, le paiement sera immédiatement suspendu et une partie des premiers versements pourra être réclamée.

2/ Dispositif Financement d'excellence en Doctorat (FED)

Le dispositif FED à destination des étudiants inscrits en doctorat à l'étranger a pour objectif de fournir une bourse d'accueil pour des étudiants doctorants étrangers d'excellence souhaitant faire un cours séjour au LASPI (durée 3 mois).

Le soutien apporté aux mobilités des étudiants retenus se traduit par le financement d'une bourse de 800 € /mois pendant 3 mois.

Echéancier de financement

Les conditions de versement de la bourse sont décrites ci-dessous:

- un premier versement équivalent de 800 € après réception des documents suivants :
 - un certificat d'arrivée signé par le responsable de laboratoire, un RIB,
 - un certificat d'assurance santé et rapatriement couvrant l'intégralité du séjour.
- un versement de 800 € pendant les 2 mois suivants (début de mois) après certification de la présence par le directeur de laboratoire.

Non respect du dispositif de financement :

L'étudiant s'engage à suivre la formation et à faire le stage au sein du LASPI.

En cas de fin anticipée du dispositif, le paiement sera immédiatement suspendu et une partie des premiers versements pourra être réclamée.

3/ Origine des financements

Les financements ci-dessus sont prélevés sur les recettes de l'alternance des masters génie industriel et T3I.

L'objectif des financements de quelques étudiants en master est d'augmenter l'attractivité de cette formation auprès d'étudiants d'excellence ce qui pourra contribuer à augmenter le niveau général de la formation et accroître le flux d'étudiants vers la recherche (thèse de doctorat),

Le nombre de financements d'excellence envisagé est de 2 par master par an pour un montant de 24000€/an.

L'accueil de ces doctorants renforcera les échanges avec nos établissements partenaires à l'étranger et incitera au développement de thèses en cotutelles.

Le nombre de bourses d'accueil envisagé est de 4 par an soit un montant global de 9 600€ /an.

Descriptif

Financement d'Excellence en Master (FEM), Campus de Roanne

Les masters en sciences industriels de l'Université Jean Monnet invitent ses étudiants à candidater aux bourses d'excellence. Ce Dispositif d'Attractivité est à destination des étudiants de M1 ou M2 candidats en master Sciences industrielles GI ou T3I, privilégiant la recherche, et vient en complément des dispositifs d'attractivité pour les étudiants internationaux. Les bourses sont attribuées sur critères d'excellence académique.

Montant attribué pour le financement d'excellence : bourse de 600 euros / mois pendant 5 mois suivis d'une gratification de stage mensuelle sur la durée précisée dans la convention de stage (allant de 5 à 6 mois selon les dates fixées dans la convention de stage).

Nombre de financement en 2024-2025 : 2 par master

Critères d'attribution :

- Excellence académique, partenariat universitaire
- Cohérence du projet professionnel (orientation recherche : le candidat s'engage à suivre la formation et à effectuer son stage de master au LASPI) Critère d'éligibilité :
- Dossier de candidature complet
- Avoir été accepté dans l'une des formations M2 GI ou T3I
- Financement non-cumulable avec d'autres dispositifs de bourses d'excellence et contrats d'apprentissage, cumulable avec les bourses sur critères sociaux

Pièces exigées dans le dossier :

- Formulaire de candidature Financement d'Excellence 2024 ;
- Curriculum Vitae à jour ;
- Relevé de notes de chaque année depuis la première année de licence, qui précise la liste des cours suivis ;
- Notes du bac ou équivalent ;
- Copie d'une carte d'identité ou passeport en cours de validité ;
- Attestation du niveau d'anglais (Résultat aux tests internationaux standards d'anglais ou, à défaut, rédaction de la lettre de motivation en anglais) ;
- Lettre de motivation présentant le projet de l'étudiant ;
- Relevé de notes de l'UJM du trimestre en cours et précédents le cas échéant (pour les étudiants qui ont déjà commencé leurs études en master 1 à l'UJM)
- Attestation d'engagement (stage au LASPI)

Modalité de dépôt des candidatures :

- Compiler l'ensemble des documents en un seul fichier pdf intitulé :
2024 FEM_VOTRENOM_VOTREPRENOM.pdf.
- Envoyer le fichier pdf par mail à l'adresse laspi@univ-st-etienne.fr

Calendrier :

- Date limite envoi du dossier de candidature (fichier pdf) : à préciser, délai de rigueur
- Réunion de la Commission : à préciser
- Notification de la sélection des candidats, à préciser
- Début du versement du financement : Septembre 2024
- Fin du versement de la bourse : Juin 2025

Conditions de versement de Bourses d'Excellence :

- Pour le premier versement : lettre de sélection de la commission, attestation d'arrivée, certificat de scolarité, RIB, fiche de renseignements, un certificat d'assurance santé et rapatriement couvrant l'intégralité du séjour ;
- Financement non-cumulable avec d'autres dispositifs de bourses d'excellence et contrats d'apprentissage. Bourse cumulable avec les bourses sur critères sociaux,
- Echancier de financement
 - un premier versement équivalent à 1400€ après réception des documents suivants :
 - un certificat d'arrivée signé par le responsable de formation, un RIB,
 - un versement de 400€ pendant les 4 mois suivants après certification de la présence en cours par le responsable de formation.
 - un versement de gratification de stage selon le temps de présence sur une base de 7h/jour et sur la base du taux horaire selon réglementation en vigueur (le montant horaire doit être précisé dans la convention de stage. Le taux horaire de la gratification est égal à 15 % du plafond horaire de la sécurité sociale. Il est réévalué chaque année.).

Contact : laspi@univ-st-etienne.fr

Descriptif

Financement d'Excellence en Doctorat (FED), Campus de Roanne

Le Financement FED a pour objectif de financer de courts séjours au LASPI pour des doctorants issus de nos établissements partenaires en vue d'étudier la mise en place d'une convention de cotutelle, l'appel est diffusé auprès des établissements partenaires :

Après accord de son directeur de thèse, le candidat doit déposer un dossier contenant les pièces suivantes :

- Formulaire de candidature Financement d'Excellence en doctorat 2024 ;
- Curriculum Vitae à jour ;
- Relevé de notes de chaque année depuis la première année de licence, qui précise la liste des cours suivis ;
- Notes du bac ou équivalent ;
- Copie d'une carte d'identité ou passeport en cours de validité ;
- Attestation du niveau d'anglais (Résultat aux tests internationaux standards d'anglais ou, à défaut, rédaction de la lettre de motivation en anglais) ;
- Lettre de motivation présentant le projet de l'étudiant ;
- Avis du directeur de thèse ; Montant de la bourse :

Le financement FED se matérialise par une bourse de 800 euros / mois pendant 3 mois.

Critères d'attribution :

- Excellence académique, partenariat universitaire
- Cohérence du projet professionnel et de l'activité de recherche avec le LASPI.

Modalité de dépôt des candidatures :

- Compiler l'ensemble des documents en un seul fichier pdf intitulé : 2024FEM_VOTRENOM_VOTREPRENOM.pdf.
- Envoyer le fichier pdf par mail à l'adresse laspi@univ-st-etienne.fr

Calendrier :

- Au fil de l'eau

Conditions de versement du financement d'Excellence :

- un premier versement équivalent de 800€ après réception des documents suivants :
 - un certificat d'arrivée signé par le responsable de laboratoire, un RIB,
 - un certificat d'assurance santé et rapatriement couvrant l'intégralité du séjour.

- un versement de 800€ pendant les 2 mois suivants (début de mois) après certification de la présence par le directeur de laboratoire.

Non respect du dispositif de financement :

En cas d'absence non justifiée du boursier au laboratoire, le dispositif de paiement sera immédiatement arrêté et une partie du premier versement pourra être réclamée

Contact : laspi@univ-st-etienne.fr